



No de résolution
ou annotation

Programme de soutien aux installations sportives etr récréatives – phase IV:
Présentation d'une demande d'aide financière

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que la Municipalité de Packington autorise la présentation du projet de l'agrandissement du complexe municipal au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

Que soit confirmé l'engagement de la municipalité de Packington à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

Que la Municipalité de Packington désigne M. Denis Moreau, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Levée de l'assemblée

À 20 h 30, Mme Linda Levesque propose la levée de l'assemblée

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le lundi 2 mars 2020 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs les conseillers suivants : Guillaume Morin, Jean-Noël Moreau, Jules Soucy, Alain Thériault, Linda Levesque et Patrick Michaud formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-27-20

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Il est proposé par Alain Thériault

que le procès-verbal de la réunion du 3 février 2020 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 29-02-2020 de 39,688.61 \$ au compte courant et de 34,529.62 \$ à l'épargne établie au fond de roulement.

Période de questions

Aucune question

RS-29-20

Approbation des comptes

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrits :

Bell Canada; bureau, garage, chalet, plage	573,30
Bell Mobilité; cellulaires	38,98
Hydro-Québec; chalet communautaire	1,821,06
Gouvernement Canada; licence radios	335,20
Petite Caisse; timbres, journal, ménage, enregistrement	273,15
Hydro Québec; éclairage public, camping, plage, garage bur, cas	2,727,02
APEQ; cotisation municipale 202	100,00
AREO-Feu; fourniture pompier	220,07
Émilien Beaulieu; frais déplacements	199,50
Groupe BMR; fourniture patinoire	121,57
Camping Québec; frais classement 2020	331,02
Carrefour du camion; pièces camions	90,91
CDC Hydraulique; graisse	61,22
CHUBB EDWARDS; inspection système alarme	572,01
Denis Clermont; Office 365	90,83
Dickner; panneau signalisation	38,16
EBSCO; périodiques	165,09
Électronique Mercier; honoraire annuel et ent. Équip.	1,336,59
EPB Entrepôt de produits de bureau; fourn. Bureau	371,37
Linda Dumont; ménage sept au 2 février	1,796,77
Martin & Levesque inc; échange pantalon	16,60
Macpek; fourniture camion	89,48
Denis Babin; ventilateur fournaise	211,54
Distribution Rioux; fourniture	169,41
Denis Moreau; frais déplacement	233,40
MRC Témiscouata; SIGEM Web, hébergement, migration	436,03
NOVO Studio; formation web	574,88
Oxygaz; fourniture garage	9,09
P Beaulieu électrique; timer lumière glissade	200,05
Pétroles J Larochele; diesel, urée	3,923,03
Pièces Témis; fourniture garage	288,70
PG Solutions; formation télétransmission paie	413,91
Place du Travailleur enr; chaîne	22,43
Plomberie GM enr; glicole	506,11
RIDT; quote-part février et mars	13,524,40
RMG Prévention	258,69
Services Kopilab; contrat de services	83,25
RDI Courrier; frais transport signalisation	9,71



No de résolution
ou annotation

Webetic.com; hébergement et domaine	161,97
Pièces Témis; fourniture garage	34,49
Pétroles J Larochele; diesel	724,65
ACE Distribution Rioux	195,85
BMR; fourniture	79,62
Carrefour du Camion; morceau	182,44
Oxygaz; oxygène, acétylène	413,44
Bureau de la publicité des droits	8,00
Société d'assurance automobile du Québec; immatriculation	6,783,16
Les Commerçants de la Chaudière	16,23
Petite Caisse; timbres, circulaire, ménage	205,20
René-Clasude Ouellet; déneigement	206,96
Mon Buro; fourniture de bureau	307,53
Pétroles J Larochele; baril huile	695,31
Jérémy Ouellet; frais déplacement cours pompier 1	469,80
	<u>42,719,18</u>

Déclaration du directeur général sur l'objet, la portée et le coût du règlement 313-2020 que le conseil s'apprête à adopter

Le Directeur général déclare que le règlement 313-2020 que le conseil s'apprête à adopter à pour objet d'amender le règlement général 268-2014 sur les affaires de la municipalité pour y inclure des dispositions pour encadrer l'usage du cannabis sur le territoire de la municipalité. Aucun coût n'est applicable pour les contribuables, l'affichage étant défrayé par la MRC de Témiscouata via une subvention qu'elle a reçu du gouvernement du Québec.

RS-30-20

Adoption du règlement 313-2020

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 313-2020 décrétant un amendement au règlement 268-2014 sur les affaires de la municipalité

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**



RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO 313-2020

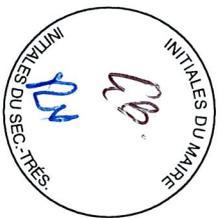
AMENDANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO 268-2014 SUR LES AFFAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les compétences municipales* permet d'adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, la sécurité, le transport et le bien-être général de sa population;

CONSIDÉRANT que le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a adopté la *Loi encadrant le cannabis* (RLRQ., c. C-5.3);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender le règlement général déjà en vigueur pour encadrer l'usage du cannabis sur le territoire de la municipalité de Packington;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné à la séance ordinaire du 03 février 2020;

Il est proposé par Alain Thériault
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Packington adopte le règlement numéro 313-2020 qui se lit comme suit :

ARTICLE 1.

Le présent règlement peut être cité sous le titre : « Règlement numéro 313-2020».

ARTICLE 2.

L'Article 127. *Ivresse* est abrogé et remplacé par l'Article 127.1. *Facultés affaiblies* qui se lit comme suit :

Article 127.1. *Facultés affaiblies*

Il est interdit à quiconque d'avoir les facultés affaiblies par l'alcool, la drogue, y compris le cannabis ou toute autre substance dans un endroit public à l'exclusion des établissements où la consommation d'alcool ou de cannabis est expressément autorisée par la loi.

Le premier alinéa s'applique également :

1. Dans un immeuble privé résidentiel lorsque la personne avec les facultés affaiblies ne réside pas dans cet immeuble;
2. Ou lors de fêtes populaires ou d'un événement spécial et dûment autorisé par le Conseil.

ARTICLE 3.

L'Article 128. *Possession de stupéfiants* qui se lisait comme suit, est abrogé.

Article 128. *Possession de stupéfiants*

Il est interdit à toute personne, dans un endroit public, d'avoir en sa possession quelque objet, matériel ou équipement servant ou facilitant la consommation de stupéfiants au sens de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C., 1996, ch.19) à savoir et ce, sans restreindre la généralité de ce qui précède, toute pipe à hash, bonbonne, balance portative et tout autre objet relié à la consommation de stupéfiants.

ARTICLE 4.

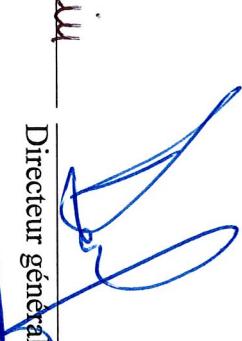
L'Article 178. *Amende minimale de 100 \$* est modifié pour y ajouter l'Article 127.1 et y retirer l'Article 127 et l'Article 128.

ARTICLE 5.

Le présent Règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance du 2 mars 2020


Maire


Directeur général/Secrétaire-Trésorier



No de résolution
ou annotation

**Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale –
volet projet particulier d'amélioration**

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande une subvention auprès
de notre député M. Denis Tardif, pour l'obtention d'une subvention pour
l'amélioration du réseau routier municipal concernant les projet suivants :

Chemin Ouellet : fossés et rechargement

12^e Rang : fossés et rechargement

8^e et 9^e Rang Nord; changer ponceaux, fossés, travaux reconstruction structure

Chemin Lac-à-la-Puce : fossés et rechargement

Subvention demandée : 75,000.\$

Adoptée à l'unanimité

RS-32-20

C.R.S.B.P. Bas-Saint-Laurent : cotisations 2020-2021

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le paiement de la
cotisation 2020-2021 pour le service régulier et la licence Symphony au montant de
3,874.20 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

RS-33-20

Frais de représentation du maire et des conseillers

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le versement des frais
de représentation du maire et des conseillers pour les mois de janvier, février et mars
2020 ci-dessous décrit :

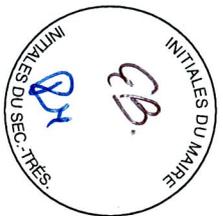
Émilien Beaulieu	2,798.62 \$
Guillaume Morin	932.87
Jean-Noël Moreau	932.87
Jules Soucy	932.87
Alain Thériault	932.87
Linda Levesque	932.87
Patrick Michaud	932.87
	<hr/>
	8,395.84 \$

Adoptée à l'unanimité

RS-34-20

A.P.F.O. : Colloque L'intervention des services incendie de demain

L'APPEQ organise un colloque pour élargir les champs de réflexion pour
innover et mieux préparer l'avenir dans une dynamique de performance. Le colloque
est un rendez-vous en sécurité incendie sur le thème 'L'intervention des services
incendies de demain' et se tiendra le 2 mai 2020 à compter de 8 h 30 à l'Aréna située
au 515, rue de la Briquette à Dégehis.



No de résolution
ou annotation

Deux pompiers de notre brigade désirent participer à ce colloque. Le coût d'inscription est de 90.\$ par personne

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington inscrit madame Isabelle Bérubé et M. Eric Roy au colloque en sécurité incendie.

Que M. Jérémy Ouellet soit substitut en cas d'impossibilité d'un des participants.

Adoptée à l'unanimité

RS-35-20

Association forestière : Mois de l'arbre et des forêts

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande 3 000 plants d'arbres pour le projet de distribution dans la communauté dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts de l'Association forestière Bas-Laurentienne.

Adoptée à l'unanimité

RS-36-20

Hommage aux bénévoles

Info Dimanche publiera une section spéciale dans l'édition de Pâque pour rendre hommage aux bénévoles.

Après délibération,

il est proposé par Linda Levesque
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne le Club des 50 ans et plus comme groupe bénévoles pour 2020.

Que le Conseil municipal achète une publicité carte d'affaires au montant de 105. \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

RS-37-20

RIDT : Adoption des états financiers au 31-12-2019

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance des états financiers de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Championnat canadien juvénile 2020

Le Championnat canadien juvénile 2020 se tiendra du 23 au 28 mars prochain à Cornwall, Ontario. Deux équipes de notre région se rendront à cette importante compétition et sollicite une aide financière.

Il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accorde une aide financière de 50.\$ pour les équipes du Témiscouata qui se rendront à Cornwall en Ontario.

Adoptée à l'unanimité

RS-39-20

Harold Thériault : Taxe roulotte et services

M. Thériault demande d'enlever la taxe de roulotte et les taxes de services considérant qu'il a mis en vente sa roulotte et ne l'utilisera plus.

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le directeur général de rayer du rôle de perception la taxe de roulotte ainsi que les taxes de services attachées.

Adoptée à l'unanimité

Élagage réseau routier

M. Patrick Michaud s'informe des démarches concernant l'élagage dans le secteur de la côte des Étroits. Des discussions ont eu lieu entre M. Lang et le directeur général et les travaux devraient se réaliser durant l'année 2020. Pour ce qui est de messieurs Euclide Ouellet et Jean-Paul Morin, des rencontres sont prévues ce printemps.

Compte-rendu de diverses réunions

M. le maire donne le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC de Témiscouata.

M. le maire donne un compte-rendu de la rencontre avec le député Denis Tardif.

Période de questions

Aucune question

Levée de l'assemblée

À 20 h 15, Mme Linda Levesque propose la levée de l'assemblée.



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Packington



PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Packington, apporte une correction au règlement numéro 311-2020 de la Municipalité de Packington, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

À l'article 1 du règlement, il est inscrit :

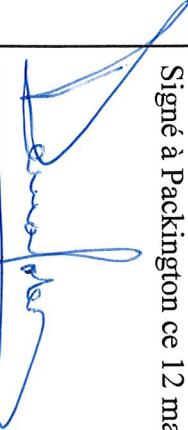
«Le conseil est autorisé à réaliser des travaux de réfection sur le réseau routier municipal. Les travaux sont estimés à 756,156. \$, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Denis Moreau, directeur général, en date du 03 avril 2014 lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexes A; »

Or, on devrait lire :

«Le conseil est autorisé à réaliser des travaux de réfection sur le réseau routier municipal. Les travaux sont estimés à 756,156. \$, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Denis Moreau, directeur général, en date du 13 janvier 2020 lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexes A; »

J'ai dûment modifié le règlement numéro 311 en conséquence.

Signé à Packington ce 12 mars 2020.



Secrétaire-trésorier